

1 Cour pénale internationale.
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Édouard Ngaïssona* — n° ICC-
5 01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Lundi 5 septembre 2022.
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 43*)
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:43:27] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-1339 (*sous serment*)
15 (*Le témoin s'exprimera en sango*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:43:54] Bonjour à toutes et
17 tous.
18 Madame la greffière d'audience, veuillez citer l'affaire, je vous prie.
19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:43:59] Bonjour, Monsieur le Président,
20 Messieurs les juges.
21 La situation en République centrafricaine II, l'affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot*
22 *Yekatom et Patrice-Édouard Ngaïssona* ; référence : ICC-01/14-01/18.
23 Et je vous rappelle que nous sommes en audience publique.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:44:16] Étant donné qu'il y a
25 des circonstances particulières, je vais m'adresser directement au témoin sans la
26 présentation des parties.
27 Bonjour, Monsieur le témoin.
28 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:44:35] Bonjour, Monsieur le Président.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:44:40] Monsieur le témoin,
2 je vois que vous portez un masque ce matin. Il n'y a plus de politique sanitaire en
3 vigueur à la Cour, donc, vous n'avez pas besoin de porter de masque. Il serait
4 préférable que nous puissions voir votre visage afin que nous puissions percevoir
5 comment vous vous sentez. Donc, si vous n'avez pas de raison impérieuse de porter
6 un masque, je vous demanderais de bien vouloir le retirer. Merci, Monsieur le
7 témoin.

8 Monsieur le témoin, on nous a informés que vous ne vous sentez pas bien et que
9 vous avez apporté des corrections à la déclaration que vous avez faite vendredi.
10 Pouvez-vous nous expliquer un petit peu ce qui vous arrive et ce qui se passe ? Et
11 pour ce faire, nous allons passer à huis clos partiel.

12 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 45)*

13 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:45:49] Nous sommes à audience à huis clos
14 partiel.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:45:52] Nous sommes à huis
16 clos partiel. Vous avez entendu ce que j'ai dit. Je vous demanderais, donc, de bien
17 vouloir nous expliquer comment vous vous sentez et ce que vous souhaitez nous
18 dire.

19 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:46:31] Je vous prie de répéter la question qui avait
20 été posée vendredi pour que je la comprenne bien avant de donner une réponse.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:46:47] Je viens de vous
22 poser une question bien précise ce matin et je vais vous demander de bien vouloir y
23 répondre d'abord.

24 Ma question était la suivante : comment vous sentez-vous ? On nous a fait savoir que
25 vous ne vous sentiez pas bien ce matin et je souhaiterais savoir comment vous allez.

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:47:08] Désolé de vous interrompre, il y a un
27 problème de compte rendu d'audience.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:47:13] Oui, laissons cela de

1 côté pour l'instant. J'essaie d'établir un lien avec le témoin.

2 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:47:24] Ce n'est pas un problème de lien avec
3 le compte rendu.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:47:29] C'était une
5 métaphore, Monsieur Vanderpuye. Oui, j'essaie d'établir un lien avec le témoin.

6 Monsieur le témoin, pouvez-vous nous dire comment vous vous sentez et ce qu'il
7 vous arrive ce matin ?

8 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:47:48] (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 Je vous remercie.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:48:50] Bien, merci.

18 Monsieur le témoin, il est très important d'entendre cela de votre bouche. Moi-même
19 et mes collègues, nous avons entendu cela de la part de trois canaux différents. Et
20 aujourd'hui, après vous avoir entendu, je comprends que vous avez réellement des
21 symptômes. Et nous allons faire tout notre possible, bien entendu, pour que vous
22 vous sentiez mieux.

23 Donc, je crois qu'à ce stade, il est préférable de laisser la Section des témoins et des
24 victimes aider le... le... le témoin. Donc, je vous souhaite bon courage pour
25 aujourd'hui. J'espère que vous vous sentirez mieux demain.

26 Et gardez mes propos à l'esprit, Monsieur le témoin, je vous l'ai déjà dit, mais je vais
27 vous le répéter encore une fois : vous êtes venu ici pour une raison. Vous êtes venu
28 ici pour nous relater ce qui vous est arrivé, ce que vous savez ; vous avez prêté

1 serment de dire la vérité, toute la vérité. C'est la raison pour laquelle vous êtes ici
2 présent. Nous savons que c'est quelque chose de très difficile et que vous pouvez
3 faire face à toutes sortes d'inquiétudes et d'anxiété en tant que témoin, mais je puis
4 vous assurer qu'en tant que juges de la Chambre, nous ferons tout notre possible
5 pour que vous puissiez finir votre déposition dans de bonnes conditions, sans vous
6 sentir mal. Voilà.

7 Donc, je vous souhaite bon rétablissement, bon courage, et j'espère sincèrement que
8 vous vous sentirez mieux demain et que nous pourrons continuer. C'est un
9 processus que vous avez commencé, je crois que vous avez déposé pendant deux
10 journées déjà, et donc, il est très important d'arriver au bout de cette déposition, à
11 savoir les questions posées aussi bien par l'Accusation que par la Défense.

12 Est-ce que vous comprenez bien tout cela, Monsieur le témoin ?

13 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:50:55] Tout à fait, je comprends.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:51:02] Parfait. Dans ce cas-
15 là, nous allons en rester là pour aujourd'hui, nous allons suspendre l'audience
16 jusqu'à demain matin 9 h 30. Il nous reste une journée en réserve la semaine
17 prochaine, me semble-t-il, donc, nous pourrons, me semble-t-il, si tout va bien,
18 rattraper le retard.

19 Voilà. Donc, bon rétablissement à vous, Monsieur le... le témoin, et nous espérons de
20 tout cœur que vous vous sentirez mieux demain et que nous pourrons nous revoir à
21 9 h 30.

22 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:51:38] Veuillez vous lever.

23 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:46:13] Merci beaucoup à vous.

24 *(L'audience est levée à 9 h 51)*